

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1648

3 juillet 2015

SOMMAIRE

Agamemnon S.à r.l.	79066	Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd	79068
Audacious S.à r.l.	79104	Triton Debt Opportunities S.C.A.	79078
CK Investments S.à r.l.	79084	UK Railway S.à r.l.	79084
Nolan S.à r.l.	79061	Union Titus Pétange	79084
Pharos International S.à r.l.	79088	URSA Mortgage Finance S.A.	79062
SCG SDL Co-Invest S.à r.l.	79058	USR International S.A.	79088
Schiller & Kaufmann S.A.	79058	V1 S.A.	79091
Scholtes et Brauch S.A.	79058	Valin Mittelstand Senior Debt Fund S.A., SICAV-SIF	79088
Schumann s.à r.l.	79061	Vantage Media Group S.A.	79090
SCI Venga Société Civile	79058	Vasshuset S.A.	79090
Seaham Holding S. à r. l.	79061	VCH Lease S.A.	79090
Seamus S.A.	79062	Verbriefungsgesellschaft REPE S.A.	79089
SEB SICAV 3	79062	Vereinigung der Gehörlosen und Schwerhörigen Luxembourg a.s.b.l. und Association des Déficients Auditifs du Luxembourg a.s.b.l.	79089
SEB SICAV 3	79062	Verity Luxembourg S.à r.l.	79090
Selectra Investments SICAV	79063	Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l.	79089
Sepra Invest	79063	Verne Holding S.à r.l.	79089
Sipar Immo S.A.	79063	Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems ..	79067
Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l.	79064	Waalfin Holding S.A.	79104
Sofia IV S.à r.l.	79064	Waalfin Holding S.A.	79063
SOF-VIII CT Holdings S.à r.l.	79064	Waalwear Brands S.à r.l.	79091
SOF-VIII CT Investments S.à r.l.	79064	Waterbridge S.à r.l.	79091
Soluchaud Sàrl	79066	White Star S.à r.l.	79103
Solutex S.A.	79067	Whitestone Capital S.A.	79088
Solutex S.A.	79067		
Sonik S. à r. l.	79067		
Spotify Technology S.A.	79067		
SThree Finance Euro S.à r.l.	79068		
ST Quadrat Fall Protection S.A.	79068		

SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.498.

Les comptes consolidés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068481/10.

(150078263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Schiller & Kaufmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.495.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068482/10.

(150077793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Scholtes et Brauch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9022 Ettelbruck, 59, Chemin du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 91.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18.02.2015 à 09.00 heures

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité la nomination d'un deuxième administrateur délégué de la société Scholtes et Brauch S.A., Monsieur Marco JUNK, habitant à L-9061 Ettelbruck, 59, rue Michel Rodange à partir de la signature de la présente. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2015068483/15.

(150078331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SCI Venga Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 5.636.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Paul SOULIÉ, dirigeant d'entreprises, né à Paris 9^{ème} (France) le 30 mai 1943, et son épouse

2.- Madame Monique DOUBLET ép. SOULIÉ, sans profession, née à Nouan sur Loire (France) le 29 mai 1944, demeurant ensemble à Al Talay Street 49/Jumeirah 3, Po Box 56645 Dubai, Emirats Arabes Unis.

Tous deux représentés par Madame Géraldine Vinciotti, employée privée demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé le 15 avril 2015 à Luxembourg.

Lesquelles procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière qu'elles entendent constituer entre elles:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les parties soussignées une société civile particulière sous la dénomination «SCI VENGA Société Civile».

Art. 2. La Société, qui est une société civile, a pour objet, à l'exclusion de tout acte de commerce:

- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat de toutes valeurs mobilières et immeubles bâtis ou non bâtis.
- La propriété, la gestion et l'administration, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des biens mobiliers et immobiliers que la société détient ou pourrait ultérieurement devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.
- L'acquisition, la propriété et la gestion par tous moyens, de tous droits sociaux de sociétés immobilières ainsi que la prise de participation dans de telles sociétés.
- Le développement et l'apport en conseils financiers et stratégiques à ces sociétés.
- La mise en location par bail d'habitation ou commercial des biens de la société (à vérifier suivant la nature de l'opération).
- Et généralement, toutes opérations civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini étant précisé que les actes de commerce sont expressément exclus de l'objet de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Titre II - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), divisé en quinze mille (15.000) parts de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 6. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9.

- a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- b) Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

Art. 10. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés survivants donné à l'unanimité. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Titre III - Assemblée générale des associés, Administration

Art. 12. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 13. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale. Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

Art. 14. Hormis les décisions d'agrément telles que stipulées aux articles 10 et 11 ci-dessus et celle visée à l'article 19 ci-après, les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois-quarts (3/4).

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois-quarts (3/4).

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois-quarts (3/4) des voix présentes.

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

Le / les gérant(s) pourra / pourront se substituer dans ses/leurs pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

Le pouvoir de signature des gérants pour engager valablement la société sera fixé par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 17. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération du capital

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les 15.000 parts comme suit:

- Monsieur Jean-Paul SOULIÉ:	7.500 parts
- Monique DOUBLET ép. SOULIÉ:	7.500 parts
Total:	15.000 parts

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale et ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

(1) de nommer comme gérant unique pour une durée illimitée:

Madame Virginie SOULIÉ, sans profession, née à Enghien Les Bains (France), le 19 septembre 1967, demeurant au 6, avenue Pierre Odier CH-1224 Chenes-Bougepies, Suisse.

(2) La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

(3) de fixer le siège de la société au 11, avenue Emile Reuter, L- 2420 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 avril 2015. 1LAC / 2015 / 12387. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015068486/127.

(150077965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Schumann s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 102.565.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068485/9.

(150077981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Seaham Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.141.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 février 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Seaham Holding S.à r.l., dont le siège social à L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen a été dénoncé en date du 18 février 2011, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 138.141.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 mars 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015068487/19.

(150077646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Nolan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.642.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 mai 2015

En date du 6 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christophe AURAND, gérant A
- Monsieur John FOSINA, gérant A
- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B
- Madame Sonia BALDAN, gérant B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Nolan S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015069510/26.

(150078534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

Seamus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068489/10.

(150078225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2015, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2016:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à DK-1577 Copenhagen V, Bernstorffgade 50, président du conseil d'administration

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen, 8.

A été nommé réviseur d'entreprise agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2016:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068490/19.

(150077904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068491/10.

(150077905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

URSA Mortgage Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.545.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social en date du 30 avril 2015

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, ayant son siège social au 9, Allée Scheffler L - 2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 103590 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 5 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015068565/15.

(150077560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.880.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECTRA INVESTMENTS SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015068492/11.

(150077480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Sepra Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.294.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015068497/10.

(150078134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, la Société SIPAR IMMO S.A. a désigné la société

SGG S.A.,

RCS Luxembourg B0168791

412F, route d'Esch,

L-2086 Luxembourg,

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

SIPAR IMMO S.A.

N. UWIMANA / H. SALAMEH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015068500/19.

(150078265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 185.672.250,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

La Société déclare que:

Mette Garby, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, a comme nouvelle adresse privée 142 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015068590/14.

(150077707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SOGECOSE, Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015068501/12.

(150078023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SOF-VIII CT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.801.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068502/10.

(150078284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SOF-VIII CT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.830.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068503/10.

(150078262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Sofia IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.502.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Sofia III S.à r.l. (in liquidation), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.501,

represented by Aïcha Cisse, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state that:

1) Sofia III S.à r.l., prenamed, is the sole participant of "Sofia IV S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.502 incorporated by a deed of Me Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 2 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1254 of 30 June 2009 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Francis Kessler, prenamed, on 12 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The capital of the Company is fixed at one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) represented by one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) Sofia III S.à r.l., prenamed, is the owner of all the parts of the Company.

4) Sofia III S.à r.l., prenamed, acting as sole participant at an extraordinary participants' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5) Sofia III S.à r.l., prenamed, hereby appoints itself as liquidator of the Company with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring in effect the purposes of this act.

6) Sofia III S.à r.l., prenamed, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities incurred in connection with the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

7) Sofia III S.à r.l., prenamed, renounces to appoint a commissaire vérificateur.

8) Sofia III S.à r.l., prenamed, declares that (i) it has taken over all remaining assets of the Company and (ii) it will assume any existing debts of the Company which would not already have been settled pursuant to point 6).

9) Sofia III S.à r.l., prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of parts shall be cancelled.

10) Discharge is given to the managers of the Company.

11) The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril,

Pardevant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Sofia III S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.501,

représentée par Aïcha Cisse, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2015.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1) Sofia III S.à r.l., préqualifiée est l'associé unique de «Sofia IV S.à r.l.» une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.502, constituée par un acte de Me Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254 du 30 juin 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Francis Kessler, prénommé, le 12 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents euros (112.500 EUR) divisé en cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société avec tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les charges encourues en relation avec la liquidation sont dûment provisionnées et qu'elle s'engage à payer tout passif éventuel actuellement inconnu et non réglé de la société dissoute.

7) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, renonce à nommer un commissaire vérificateur.

8) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, déclare (i) qu'elle reprend tout l'actif restant de la Société et (ii) qu'elle assume toutes dettes existantes de la Société qui n'auraient pas encore été réglées conformément au point 6).

9) Sofia III S.à r.l., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission de parts sociales sera annulé.

10) Décharge est donnée aux gérants de la Société.

11) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à Luxembourg au siège social de la Société, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le comparant, agissant en cette capacité, a requis le notaire soussigné de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cisse, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation: EAC/2015/9888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Référence de publication: 2015068504/101.

(150077974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Soluchaud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 69, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 81.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068506/10.

(150077927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Agamemnon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 164.827.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'adresse des gérants et associés suivants a été transférée au: 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg:

Gérants:

- Séverine Desnos
- Valérie Ingelbrecht

Associés:

- Resolution III Holdings S.à r.l.
- K Agamemnon S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015069132/19.

(150078678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068507/10.

(150077913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 24 avril 2015 que le mandat du commissaire BDO Tax & Accounting, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068508/13.

(150078275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Sonik S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 157.879.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068509/9.

(150078129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068512/10.

(150077988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 06/05/2015.

Pour Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems

J. REUTER

Référence de publication: 2015068583/12.

(150077877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

ST Quadrat Fall Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5410 Beyren, 45, rue Fuert.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 30. April 2015

Der Rücktritt mit sofortiger Wirkung von Frau Nadine PROVOST als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen. Die Aktionäre beschließen Sie nicht zu ersetzen.

Beyren, den 30.04.2015.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschriften

Référence de publication: 2015068513/13.

(150078084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 160.900.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068522/9.

(150078008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

SThree Finance Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue de Fosse.

R.C.S. Luxembourg B 196.552.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SThree Overseas Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered address at 75, King William Street, 1st Floor, London, EC4N 7BE, the United Kingdom, and registered with the Companies House under number 03247281,

here represented by Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 28, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities,

including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “SThree Finance Euro S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at seven million twenty-five thousand Euro (EUR 7,025,000.-) represented by seven million twenty-five thousand (7,025,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by

the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on December 1st and ends on November 30th of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on November 30th, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, SThree Overseas Holdings Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the seven million twenty-five thousand (7,025,000) shares and to have them fully paid up in the amount of seven million twenty-five thousand Euro (EUR 7,025,000.-), along with the payment of a share premium in the amount of sixty-two million five hundred and twenty-two thousand, five hundred Euro (EUR 62,522,500.-) and the allocation of seven hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 702,500.-) to the legal reserve of the Company, by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by SThree Holdings GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered address at Goetheplatz 5-11, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the Local Court of Frankfurt am Main under number HRB 96507 ("SHG"), to SThree Overseas Holdings Limited, prenamed, for an aggregate amount of seventy million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 70,250,000.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by SThree Overseas Holdings Limited, prenamed, dated April 25, 2015, and an ad hoc declaration signed by SHG, dated April 22, 2015.

Effective implementation of the contribution in kind

SThree Overseas Holdings Limited, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable at the time the Contribution in Kind is being made; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

- Mr. Dougal Crisp, born on October 4th, 1971, in Wellington, New Zealand, with professional address at 75, King William Street, 1st Floor, London, EC4N 7BE, the United Kingdom.

- *Category B Manager:*

- Mr. Thibault Beuken, born on September 9th, 1980 in Oupeye, Belgium, with professional address at 2, rue de Fosse, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the registered address of the Company at 2, rue de Fosse, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SThree Overseas Holdings Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni ayant son adresse au 75, King William Street, 1st Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 03247281, représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «SThree Finance Euro S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à sept millions vingt-cinq mille euros (EUR 7.025.000,-) représenté par sept millions vingt-cinq mille (7.025.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 novembre 2015.

Souscription - Paiement

Sur ce, SThree Overseas Holdings Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux sept millions vingt-cinq mille (7.025.000) parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de sept millions vingt-cinq mille euros (EUR 7.025.000,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-deux millions cinq cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 62.522.500,-) et l'allocation de sept cent deux mille cinq cents euros (EUR 702.500,-) à la réserve légale de la Société, par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par SThree Holdings GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social à Goetheplatz 5-11, 60313 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce de la Cour locale de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 96507 ("SHG"), à SThree Overseas Holdings Limited, prénommée, d'un montant total de soixante-dix millions deux cent cinquante mille euros (EUR 70.250.000,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par SThree Overseas Holdings Limited, prénommée, en date du 28 avril 2015, et par une déclaration ad hoc signée par SHG, en date du 22 avril 2015.

Réalisation effective de l'apport en nature

SThree Overseas Holdings Limited, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible lors de son apport; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

- M. Dougal Crisp, né le 4 octobre 1971, à Wellington, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 75, King William Street, 1st Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni.

- *Gérant de catégorie B:*

- M. Thibault Beuken, né le 9 septembre 1980, à Oupeye, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Fosse, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 2, rue de Fosse, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: GAC/2015/3783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068514/526.

(150078365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

In the year two thousand and fifteen on the sixteenth of March.

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Debt Opportunities S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 11 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of 7 February 2014, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182821 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 14 January 2015, not yet published.

The meeting was declared open at 7.38 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Henner Heßlau, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty euro (EUR 80.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand one hundred ninety-five euro (EUR 31,195.-) to thirty-one thousand two hundred seventy-five euro (EUR 31,275.-).

2 To issue eight thousand (8,000) class C preferred shares (the "Capital Preferred Shares"), with a nominal value of EUR 0.01 each and the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription by (a) Triton Debt Opportunities Fund I L.P. for four thousand four hundred eighty-eight (4,488) Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) per share, with payment of share premium in a total amount of three million four hundred twenty-eight thousand eight hundred forty-three euro and ninety-three euro cents (EUR 3,428,843.93), (b) Triton Debt Opportunities Fund I No.2 L.P. for three thousand two hundred fifty-six (3,256) Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of two million four hundred eighty-six thousand seven hundred fifteen euro and twelve euro cents (EUR 2,486,715.12), (c) Triton Debt Opportunities Fund F&F L.P. for two hundred fifty two (252) Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of one hundred ninety-one thousand six hundred thirty-eight euro and eighty-six euro cents (EUR 191,638.86), and (d) Triton Debt Opportunities Fund F&F UK L.P. for 4 Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of three thousand four hundred forty-two euro and sixty-two euro cents (EUR 3,442.62).

4 To accept payment in full for each of the Capital Preferred Shares to be issued by contributions in kind.

5 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty euro (EUR 80.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand one hundred ninety-five euro (EUR 31,195.-) to thirty-one thousand two hundred seventy-five euro (EUR 31,275.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue eight thousand (8,000) Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Triton Debt Opportunities Fund I L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1581 (the "Subscriber 1"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on February 25, 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for four thousand four hundred eighty-eight (4,488) new Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) per share, with payment of share premium in a total amount of three million four hundred twenty-eight thousand eight hundred forty-three euro and ninety-three euro cents (EUR 3,428,843.93), and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting in claims in the aggregate amount of three million four hundred twenty-eight thousand eight hundred eighty-eight euro and eighty-one euro cents (EUR 3,428,888.81) that the Subscriber 1 has against the Company (the "First Contribution in Kind").

(ii) Triton Debt Opportunities Fund I No.2 L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1724 (the "Subscriber 2"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on February 25, 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for three thousand two hundred fifty-six (3,256) new Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of two million four hundred eighty-six thousand seven hundred fifteen euro and twelve euro cents (EUR 2,486,715.12), and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting in claims in the aggregate amount of two million four hundred eighty-six thousand seven hundred forty-seven euro and sixty-eight euro cents (EUR 2,486,747.68) that the Subscriber 2 has against the Company (the "Second Contribution in Kind").

(iii) Triton Debt Opportunities Fund F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1680 (the "Subscriber 3"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on February 25, 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 3 declared to subscribe for two hundred fifty-two (252) new Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of one hundred ninety-one thousand six hundred thirty-eight euro and eighty-six euro cents (EUR 191,638.86), and to fully pay for these shares by a

contribution in kind consisting in claims in the aggregate amount of one hundred ninety-one thousand six hundred forty-one euro and thirty-eight euro cents (EUR 191,641.38) that the Subscriber 3 has against the Company (the "Third Contribution in Kind").

(iv) Triton Debt Opportunities Fund F&F UK L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1681 (the "Subscriber 4", and together with the Subscriber 1, the Subscriber 2, and the Subscriber 3, the "Subscribers"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on February 25, 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 4 declared to subscribe for four (4) new Capital Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of three thousand four hundred forty-two euro and sixty-two euro cents (EUR 3,442.62), and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting in claims in the aggregate amount of three thousand four hundred forty-two euro and sixty-six euro cents (EUR 3,442.66) that the Subscriber 4 has against the Company (the "Fourth Contribution in Kind", and together with the First Contribution in Kind, the Second Contribution in Kind, and the Third Contribution in Kind, the "Contributions in Kind").

The Contributions in Kind represent a value in aggregate amount of six million one hundred ten thousand seven hundred twenty euro and fifty-two euro cents (EUR 6,110,720.52).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions in Kind to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by Deloitte Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, at the registered at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and signed by Nick Tabone on March 11, 2015, wherein the Contributions in Kind are described and valued (the "Report").

The Subscribers produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 8,000 new Class C Capital Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.01 each, including a premium of EUR 6,110,640.52."

The Report will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the eight thousand (8,000) new shares to the above mentioned subscribers.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase, which from now on read as follows:

"**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand two hundred seventy-five euro (EUR 31,275.-) divided into:

(i) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders");

(ii) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders");

(iii) twenty-seven thousand four hundred (27,400) class C preferred shares (the "Capital Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Capital Preferred Shares Shareholders"); and

(iv) one hundred (100) class D preferred shares (the "Income Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Income Preferred Shares Shareholders", and together with the Capital Preferred Shares Shareholders, the "Preferred Shareholders")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.00 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de mars,
par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Debt Opportunities S.C.A., une société par commandite par actions régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire en date du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 355 du 7 février 2014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182821 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 14 Janvier 2015, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 19.38 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Henner Heßlau, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Nirida Nhouyvanisvong, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre-vingt euros (EUR 80,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 31.195,-) à trente-et-un mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 31.275,-).

2 Emission de huit mille (8.000) actions préférentielles de catégorie C (les «Actions Préférentielles de Capital»), d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Souscription par (a) Triton Debt Opportunities Fund I L.P. de quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (4.488) Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euros (EUR 3.428.843,93), (b) Triton Debt Opportunities Fund I No.2 L.P. de trois mille deux cent cinquante-six (3.256) Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quinze euros et douze centimes d'euros (EUR 2.486.715,12), (c) Triton Debt Opportunities Fund F&F L.P. de deux cent cinquante-deux (252) Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-six centimes d'euros (EUR 191.638,86), et (d) Triton Debt Opportunities Fund F&F UK L.P. de quatre (4) Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille quatre cent quarante-deux euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 3.442,62).

4 Paiement intégral de chacune des Actions Préférentielles de Capital devant être émises par des apports en nature.

5 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre-vingt euros (EUR 80,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 31.195,-) à trente et un mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 31.275,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre huit mille (8.000) Actions Préférentielles de Capital, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) Triton Debt Opportunities Fund I L.P., ayant son siège sociale à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1581 (le «Souscripteur 1»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2015 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (4.488) nouvelles Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euros (EUR 3.428.843,93) d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de trois millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-un centimes d'euros (EUR 3.428.888,81) que le Souscripteur 1 a à l'égard de la Société (le «Premier Apport en Nature»).

(ii) Triton Debt Opportunities Fund I No.2 L.P., ayant son siège sociale à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1724 (le «Souscripteur 2»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2015 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire trois mille deux cent cinquante-six (3.256) nouvelles Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quinze euros et douze centimes d'euros (EUR 2.486.715,12), et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-sept euros et soixante-huit centimes d'euros (EUR 2.486.747,68) que le Souscripteur 2 a à l'égard de la Société (le «Second Apport en Nature»).

(iii) Triton Debt Opportunities Fund F&F L.P., ayant son siège sociale à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1680 (le «Souscripteur 3»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2015 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire deux cent cinquante-deux (252) nouvelles Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-six centimes d'euros (EUR 191.638,86), et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cent quatre-vingt-onze mille six cent quarante-et-un centimes d'euros (EUR 191.641,38) que le Souscripteur 3 a à l'égard de la Société (le «Troisième Apport en Nature»).

(iv) Triton Debt Opportunities Fund F&F UK L.P., ayant son siège sociale à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1681 (le «Souscripteur 4»), et ensemble avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, et le Souscripteur 3, les «Souscripteurs»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2015 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire quatre (4) nouvelles Actions Préférentielles de Capital d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille quatre cent quarante-deux euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 3.442,62), et de libérer intégralement ces actions par un apport

en nature consistant en des créances d'un montant total de trois mille quatre cent quarante-deux euros et soixante-six centimes d'euros (EUR 3.442,66) que le Souscripteur 4 a à l'égard de la Société (le «Quatrième Apport en Nature», et ensemble avec le Premier Apport en Nature, le Second Apport en Nature, et le Troisième Apport en Nature, les «Apports en Nature»).

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les huit mille (8.000) actions nouvelles aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Les Apports en Nature ont une valeur totale de six millions cent dix mille sept cent vingt euros et cinquante-deux centimes d'euros (EUR 6,110,720.52).

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports en Nature à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par Deloitte Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et signé par Nick Tabone en date du 11 mars 2015, dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les Souscripteurs ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 8,000 new Class C Capital Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.01 each, including a premium of EUR 6,110,640.52.»

Sur base des méthodes appliquées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre connaissance que nous fait croire que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 8.000 nouvelles Actions Préférentielles de Capital de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01.- avec une prime d'émission de EUR 6.110.640,52.

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et le paiement et d'allouer les huit mille (8.000) actions nouvelles aux souscripteurs mentionnés ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Les statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 31.275,-), divisé en:

(i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»);

(ii) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»);

(iii) vingt-sept mille quatre cents (27.400) actions préférentielles de catégorie C (les «Actions Préférentielles de Capital»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'Actions Préférentielles de Capital»); et

(iv) cent (100) actions préférentielles de catégorie D (les «Actions Préférentielles de Revenu»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'Actions Préférentielles de Revenu», et ensemble avec les Actionnaires d'Actions Préférentielles de Capital, les «Actionnaires de Préférence».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, H. Heblau, N. Nhouyvanisvong, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 mars 2015. GAC/2015/2492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068541/323.

(150077682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**UK Railway S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CK Investments S.à r.l.).**

Capital social: GBP 24.762,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 194.634.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068562/10.

(150078369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Union Titus Pétange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4761 Luxembourg, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 10.381.

STATUTS

Suite aux décisions majoritaires des Assemblées Générales Extraordinaires tenues le 20 mars 2015 par le Fc Titus Lamadelaine Asbl et le CS Pétange Asbl en vue de fusionner lesdites associations, il a été constitué une association sans but lucratif entre les soussignés:

DUARTE Jean-Paul, indépendant, résidant à Rodange, de nationalité portugaise;
WAGNER Pascal, comptable, résidant à Hautcharage, de nationalité luxembourgeoise;
GRAINDORGE Fabrice, employé privé, résidant à Lamadelaine, de nationalité belge;
ANTUNES Jean, fonctionnaire, résidant à Rodange, de nationalité luxembourgeoise;
MAIS Daniel, fonctionnaire, résidant à Bascharage, de nationalité luxembourgeoise;
KERN Reinhard, employé privé, résidant à Niedercorn, de nationalité allemande;
SOARES Jo, employé privé, résidant à Rodange de nationalité luxembourgeoise;
LIBERT Laurent, fonctionnaire, résidant à Rodange, de nationalité luxembourgeoise;
ENGEL Jos fonctionnaire, résidant à Pétange, de nationalité luxembourgeoise;
BARNABO Nico, employé privé, résidant à Pétange de nationalité luxembourgeoise;

ainsi que ceux en nombre illimité, qui suivant les dispositions des présents statuts et les acceptants y accéderont par la suite. Cette association est régie par les présents statuts et par la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique

Chap. I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée et Objet

Art. 1^{er} . L'association sans but lucratif est dénommée: Union Titus Pétange

Art. 2. Son siège social est établi dans la commune de Pétange.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. Ses couleurs sont le blanc, le noir et le bleu

Art. 5. Elle a pour objet:

- de pratiquer et de développer le football masculin et féminin en plein air et en salle,
- de propager par tous moyens les idées sportives,
- d'établir des liens d'amitié entre ses membres et ceux d'associations poursuivant le même but,
- d'organiser toutes sortes de manifestations sportives et festives, de louer, acquérir, aménager et exploiter un ou plusieurs terrains de sport et en général de faire tous actes quelconques se rattachant à cet objet et pouvant faciliter l'accomplissement de l'objet social.

Art. 6. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière générale toutes initiatives quelconques poursuivant le même but.

Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Les activités de l'association débutent le jour de la constitution soit le 29 avril 2015.

Le Titus Lamadelaine ainsi que le CS Pétange continueront les activités sportives organisées par la Fédération Luxembourgeoise de Football et sous leur responsabilité, en leurs noms et ce jusqu'à la fin de ces compétitions au mois de juillet 2015.

Chap. II. - Membres, Admission, Démission, Exclusion et Cotisations

Art. 7. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'association en observant les présents statuts, peut devenir membre associé. Le Conseil d'Administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres donateurs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 8. L'association Union Titus Pétange se compose:

- a. de membres actifs;
- b. de membres associés;
- c. de membres honoraires.

Sont membres actifs les joueurs licenciés à l'association. La qualité de membre actif est conférée par le C.A. Les membres actifs et associés de l'association jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928.

Le nombre des membres actifs et associés de l'association est illimité mais ne peut être inférieur à dix (10).

Peuvent être admis:

- comme membres associés les personnes payant une cotisation annuelle à fixer par l'assemblée générale.
- comme membres honoraires, sur décision du Conseil d'Administration, les personnes ayant rendu des services notables à l'association ou à la cause du sport.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre honoraire à ses anciens membres. Ils ne participent pas aux réunions du Conseil d'Administration et n'ont pas le droit de vote. Leur avis sur des questions précises peut être demandé.

Art. 10. la qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite parvenant au Conseil d'administration;
- b) par le refus de verser les cotisations annuelles dans les trois mois de la présentation des quittances;
- c) par radiation suivant l'article 12 de la loi du 28 avril 1928.

Les membres démissionnaires ou exclus et les ayants droits d'un associé démissionnaire n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 11. Contre paiement de la cotisation défini au sein du Conseil d'Administration, il sera délivré à l'associé une carte de membre. Contre présentation de cette carte l'associé jouit dans les assemblées et lors des manifestations sportives et réunions amicales des droits que lui confèrent les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 ainsi que des avantages spéciaux fixés par le Conseil d'Administration

Chap. III. - Administration

Art. 12. L'association est administrée par un Conseil d'administration composée de trois membres au moins et de 10 au plus. Le Conseil d'administration est élu par l'assemblée générale.

Art. 13. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Pourtant la moitié des administrateurs sortiront tous les ans. L'ordre de sortie sera réglé par tirage au sort en Conseil d'administration.

Art. 14. Les administrateurs sortant sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. Le Conseil d'administration pourra par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux séances de l'assemblée générale; les administrateurs ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent sauf ratification par la prochaine assemblée.

Art. 15. Les administrateurs sortant sont de droit candidats aux élections. Les autres candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au moins quarante-huit heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret à la majorité absolue. En cas de ballottage la majorité simple décide.

En cas de voix égales la décision sera prise par tirage au sort.

Art. 16. Le Conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et de trois à cinq administrateurs. Le président et le vice-président sont nommés par les membres du Conseil d'Administration par vote secret.

Les autres administrateurs peuvent être nommés en bloc par l'assemblée générale. Les charges à l'intérieur du Conseil d'administration sont décidées en son sein lors de la première réunion du Conseil d'administration après les élections.

Les élections doivent avoir lieu au scrutin secret à la demande de vingt-cinq membres.

Art. 17. Le Conseil d'administration attribuera à ses membres les fonctions spéciales exigées par les besoins de l'administration et de la gestion sportive.

Il peut créer selon le besoin parmi ses membres ou non des commissions spéciales. Il siègera cependant en tout cas dans ces commissions spéciales un membre du Conseil d'administration. Des règlements d'ordre intérieur fixeront les attributions, droits et devoirs des administrateurs et des commissions.

Art. 18. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois par mois. Le président le convoquera à la demande d'un tiers des administrateurs. Tout membre absent, sans excuse, trois fois successivement, est démissionnaire de droit.

Art. 19. Les décisions du Conseil sont valables, lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages et en cas de partage la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 20. Les délibérations du Conseil et des commissions sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre tenu au siège social et signés par le président et le secrétaire.

Art. 21. Le Conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.

Il peut ester en justice au nom de l'association, tant en demandant qu'en défendant, représentée par son président ou un de ses membres mandaté par le Conseil d'administration.

Le Conseil représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics.

Il peut acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer les biens meubles ou immeubles; il peut conclure des emprunts, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, accepter des dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi; il dresse les comptes annuels et les projets de budget de l'exercice à venir; il édicte les règlements nécessaires.

Art. 22. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes, choisies parmi ses membres ou en dehors. Il peut ainsi nommer des responsables administratifs et financiers. Il peut désigner des responsables à la sécurité et aux médias. Finalement le conseil d'administration nomme les entraîneurs, médecins et physiothérapeutes du club.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'un doit être le président ou un vice-président engagent valablement l'association.

Art. 24. Par dérogation aux stipulations du chap. III sont nommés administrateurs jusqu'à la première assemblée générale ordinaire:

Jean-Paul DUARTE prénommé président;
Pascal WAGNER prénommé vice-président
Fabrice GRAINDORGE prénommé trésorier;
Daniel MAIS prénommé secrétaire;
Reinhard KERN prénommé secrétaire adjoint;
Jean ANTUNES prénommé membre
SOARES Jo, prénommé membre
LIBERT Laurent, prénommé membre
ENGEL Jos, prénommé membre
BARNABO Nico, prénommé membre
tous demeurant au Grand-duché de Luxembourg.

Chap. IV. - Exercice social, Règlement des comptes

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 26. Chaque année le Conseil d'administration soumettra les comptes et le rapport financier sur l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant ainsi que les autres rapports administratifs, techniques et sportifs à l'assemblée générale après l'écoulement de la saison sportive mais avant le quinze juillet de chaque année.

Les élections du Conseil d'administration se feront lors de l'assemblée générale de fin de saison.

Art. 27. L'assemblée générale désigne deux commissaires chargés du contrôle de la comptabilité et de la gestion des administrateurs. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils exercent à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 28. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve ou attribué à la réalisation du but que se propose l'association.

Chap. V. - Assemblée générale ordinaire

Art. 29. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et cela à l'occasion de la clôture de la saison sportive mais au plus tard le quinze juillet. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième au moins des

associés, le Conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le délai d'un mois. Il pourra convoquer une assemblée générale chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent.

Art. 30. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit:

- a) de modifier les statuts, de décider une ou des fusions et de prononcer la dissolution en se conformant aux règles établies par la loi;
- b) de nommer et de révoquer les administrateurs;
- c) d'approuver annuellement les budgets et les comptes;
- d) de prendre toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil d'administration.

Art. 31. Les associés-membres sont convoqués par simple lettre ou par la voie de la presse, au moins quinze jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 32. Les résolutions non contenues dans l'ordre du jour ne pourront être prises que sur les propositions signées par cinq associés au moins.

Art. 33. Les propositions des associés qui parviendront au Conseil d'administration quinze jours avant l'assemblée générale seront portées à l'ordre du jour, si le Conseil les considère dans l'intérêt de l'association.

Art. 34. Le bureau de l'assemblée générale est celui du Conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée.

Art. 35. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents. Elle prend ses décisions à la majorité absolue des votants, tous les membres associés ont un droit de vote égal.

Art. 36. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les associés pourront en prendre connaissance, sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt, pourront avoir connaissance des résolutions, sur demande écrite, adressée au Conseil d'administration.

Art. 37. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le(s) président et le secrétaire(s).

Chap. VI. - Modification aux statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 38. Les modifications aux statuts se feront d'après les règles établies par la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif.

Art. 39. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale, en se conformant à l'Art. 20 de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit. L'assemblée pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation de l'association.

Art. 40. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, l'assemblée déterminera la destination des biens de l'association en leur assignant une affectation conforme autant que possible à l'objet de l'association.

Art. 41. Si pour une cause quelconque l'association cessait de jouir du bénéfice de la personnalité civile, elle continuerait à subsister entre ses membres comme association de fait.

Chap. VII. - Publications

Art. 42. Le Conseil d'administration fera les diligences nécessaires pour que les prescriptions des Art. 3, 9, 10, 11, 23 et 25 de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit soient observées.

Chap. VIII. - Dispositions générales

Art. 43. Les dispositions de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 44. L'Union Titus Pétange ASBL, étant affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football (F.L.F.), les membres actifs de l'association inscrits sur les registres de ladite fédération resteront soumis aux statuts et règlements respectifs de cette dernière.

Les membres signataires des présent marquent leur accord à ce que les présent statuts soient déposés au registre de commerce luxembourgeois et publiés au Mémorial C.

Ainsi fait à Pétange en autant d'originaux qu'il y a de parties, le 29 avril 2015.

Signé: JP DUARTE, P. WAGNER, D. MAIS, R. KERN, J. ANTUNES, J. SOARES, J. ENGEL, N. BARNABO, L. LIBERT, F. GRAINDORGE.

Signatures.

Référence de publication: 2015068564/190.

(150077702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Whitestone Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 196.013.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 534 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068597/9.

(150078752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

USR International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.391,38.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.933.

Veillez prendre note des changements intervenus suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 5 mai 2015:

- Démission de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en qualité d'administrateur à compter du 5 mai 2015.

- Nomination de Madame Martha Sofia Caballero Elizondo, né le 12 novembre 1981 à Nuevo Leon, Mexique, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société à compter du 5 mai 2015 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martha Sofia Caballero Elizondo

Administratrice

Référence de publication: 2015068566/18.

(150077582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Valin Mittelstand Senior Debt Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 187.738.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068569/10.

(150078133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Pharos International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 195.720.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 27 février 2015 que Pharos Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 195.717, a transféré 625.000 parts sociales de la Société à Pharos Investors Holdings Limited, un Limited Company, régie par les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Companies, sous le numéro MC-296979.

Les associés de la Société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
Pharos Investments S.à r.l., prénommé	625.000
Pharos Investors Holdings Limited prénommé	625.000
Total	1.250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015069539/26.

(150079098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

Verbriefungsgesellschaft REPE S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.987.

Les comptes annuels au 20 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mai 2015.

Référence de publication: 2015068571/10.

(150077567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Vereinigung der Gehörlosen und Schwerhörigen Luxembourg a.s.b.l. und Association des Déficients Auditifs du Luxembourg a.s.b.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Micheé Welter.

R.C.S. Luxembourg F 4.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015068573/11.

(150077960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015068574/11.

(150078157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.027,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse pour le gérant suivant:

Monsieur Sighthor Sigmarsson ayant désormais pour adresse le 25 C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Luxembourg, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068575/11.

(150078126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Vassuset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.583.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VASSHUSET S.A.

Référence de publication: 2015068578/11.

(150078235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068577/10.

(150077941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

VCH Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.501.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VCH Lease S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015068579/11.

(150078291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Verity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 435.825,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.495.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Suite à une fusion, les informations de l'associé de la Société, VERITY INC., doivent se lire désormais comme suit:

- HEWLETT-PACKARD COMPANY, une corporation, constituée et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801, Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 2858384.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

VERITY LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015068580/18.

(150078295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Waterbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.358.

—
Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 30 mars 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 Mai 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015068586/15.

(150078028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Waalwear Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.423.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance signée en date du 24 mars 2015:

- de changer l'adresse du siège social de la Société à partir du 27 avril 2015. La nouvelle adresse est:

31-33 Avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015068585/17.

(150077736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

V1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.524.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Mr. Vincenzo ONORATO, born on 15 May 1957 in Napoli, Italy and residing at Largo Augusto 8, Milano 20122 Italy;

2. Mrs. Maria Grazia CARMINIO, born on 17 August 1924 in Torre del Greco, Napoli, Italy and residing at Largo Augusto 8, Milano 20122 Italy; and

3. Onorato Partecipazioni S.R.L., existing under the form of a limited company, duly incorporated and validly existing under the laws of Italy having its registered office at Largo Augusto 8, Milano 20122 Italy, registered under Italian fiscal code 04002280966,

here represented by Ms. Elodie DUCHENE, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a public limited liability company ("société anonyme") whose name is V1 S.A. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of securities, bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3 The Company may grant assistance and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities) to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may also acquire patents, trademarks, licences and / or all types of intellectual and industrial rights, to directly or indirectly operate and develop them. The Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, trademarks, licences and / or all types of intellectual and industrial rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

2.8 Provided always that the Company will not enter into any transaction or carry out any activity, which would be regulated under the Luxembourg law dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1 Share Capital - share premium - reserves

The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium may, but does not need to, be reserved to the holder of the shares in relation to which it was paid at the time of repayment by decision of the relevant corporate body or subsequently. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s), subject to the Law and these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s), subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 Shares

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders. Any shareholder shall have the right to grant security over its shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.3 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 10 of these Articles and the Law.

5.4 Share Registers - Certificates

The Company shall maintain a share register for the registered shares at the Company's registered office in accordance with the provisions of Article 39 of the Law.

The bearer shares (if any) shall be deposited with a Luxembourg depositary appointed by the board of directors in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

The depositary shall maintain a bearer shares register in Luxembourg in accordance with the provisions of Article 42 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates evidencing registration in the share register may be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The rights attached to the bearer shares can only be exercised if the shares have been duly deposited with the appointed depositary and if the bearer shares register contains all information required by the Law.

5.5 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

The Company may repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, for as long as the aforementioned shares are held by the Company.

Art. 6. Management.

6.1 The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder (or a shareholders' meeting has acknowledged the existence of more than one shareholder), the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not to be shareholders of the Company. In such event each director shall be a A director or a B director.

6.2 The directors shall be appointed by shareholders' decision for a period of maximum six (6) years renewable and shall hold office until their successors are elected.

6.3 A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next shareholders' meeting. In such case, and for the avoidance of doubt, the board of directors may meet and take decisions in accordance with these Articles and Article 7.6 below and exercise all of its powers without limitation in the same manner as if the board of directors was composed only of directors appointed by the shareholders' meeting. For the purpose of this Article 6.4, in case of vacancy of a A director, the remaining directors shall choose the successor to fill such vacancy until the next shareholders' meeting within a list of person provided by shareholder(s) holding more than 75% of the share capital of the Company.

6.5 The director(s) may be compensated for his/her/their services as director and reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.6 If a legal entity is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the legal entity. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the legal entity whom he/she represents. The legal entity may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement permanent representative.

6.7 Any director assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/her in the name of the Company.

Art. 7. Meetings of the board of directors.

7.1 The board of directors shall appoint a chairman amongst its members. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

7.2 All meetings of the board of directors will be held in Luxembourg. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by a majority of the votes cast by those present at any such meeting.

7.3 The board of directors shall meet upon call by the Chairman and/or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be made so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors, each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

7.4 A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his/her representative at a board of directors' meeting and to attend, deliberate, vote and perform all his/her functions on his/her behalf at that board of directors' meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board of directors' meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) directors are physically present at a board of directors' meeting held in person or participate in person in a board of directors' meeting held in accordance with the provisions of Article 7.5.

7.5 The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors and if at least one A director and one B director are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting including the positive vote of at least one A director and one B director.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or by all directors present at such meeting.

7.7 Written resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.8 In the event that any director of the Company may have any personal interest opposed to the Company's in any transaction submitted for approval by the board of directors, such director shall inform the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such opposing interest shall be reported by the board of directors to the following meeting of shareholders before any vote on any resolution. The above does not apply if the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

7.9 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or one A director and one B director of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 9. Representation and signatory power. The Company shall be bound by the signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

Art. 10. Shareholders' meetings.

10.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting and takes decisions in writing.

10.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.3 Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice.

10.5 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she/it owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

10.6 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received two (2) days prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majorities.

10.7 Each shareholder may be represented at any shareholder's meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who needs not to be a shareholder.

10.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

10.9 The shareholders' meeting is invested with the broadest power to adopt and to ratify all acts related to the Company's interests. In particular, the shareholders' meeting will be competent in all the areas in which the board of directors, on its sole discretion, wishes for a formal approval of the shareholders' meeting.

10.10 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

Where there is more than one class of shares and the resolutions of the shareholder's meeting are such as to change respective rights thereof, the resolutions must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority referred to here above with respect to each class.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 11. Annual shareholders' meeting.

11.1 The annual shareholders' meeting shall be held at the registered office, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the 15th days of the month of June, at 10.00 a.m.

11.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the following bank business day. The annual shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with the Law who need not to be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 13. Financial year - Distributions.

13.1 Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31st December 2015 (all dates inclusive).

13.2 Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 Distributions

13.3.1 Except where otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

13.3.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends.

13.3.3 Interim dividends may be distributed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors, subject to the conditions laid down by the Law.

Art. 14. Dissolution and liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholders represented as stated above declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount in EUR	% of share capital
Mr. Vincenzo ONORATO, prenamed	13,490	13,490	13.49%
Mrs. Maria Grazia CARMINIO, prenamed	9,110	9,110	9.11%
Onorato Partecipazioni S.R.L., prenamed	77,400	77,400	77.40%
TOTAL	100,000	100,000	100%

All the shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary so that as of now said amount is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the shareholders

The founding shareholders, represented as stated here above, unanimously take the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 and the following are appointed as director(s) for a period ending upon the holding of the annual general shareholders' meeting to be held in 2018:

A director:

a. Mr. Vincenzo ONORATO, company president, born on 15 May 1957 in Napoli, Italy residing at Largo Augusto 8, Milano 20122 Italy.

B directors:

b. Mr. Peter VAN OPSTAL, private employee, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht, Netherlands residing at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg; and

c. Mr. Fabrizio TEREZIANI, private employee, born on 31 August 1970 in Roma, Italy residing at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

The Company shall be bound by the joint signature of one A director and one B director or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

2. The following is appointed as statutory auditor for a period ending upon the holding of the annual general shareholders' meeting to be held in 2018:

Co-Ventures S.A., having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B48838.

3. The registered office of the Company shall be established at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person (s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. M. Vincenzo ONORATO, né le 15 May 1957 à Naples, Italie et demeurant au Largo Augusto 8, Milan 20122 Italie;
2. Mme Maria Grazia CARMINIO, né le 17 août 1924 à Torre del Greco, Naples, Italie et demeurant au Largo Augusto 8, Milan 20122 Italie;

3. Onorato Partecipazioni S.R.L., existante sous la forme d'une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant valablement sous les lois italiennes, ayant son siège social à Largo Augusto 8, Milan 20122 Italie, enregistrée sous le code fiscal italien numéro 04002280966,

ci-après représentés par Melle Elodie DUCHENE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui porte la dénomination de V1 S.A. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission de titres, d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds (incluant les produits de tout emprunts et/ou émission de titres) à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale, elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences, marques et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences, marques et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.

2.7 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

2.8 A la condition que la Société n'entre dans aucune transaction ou n'exerce aucune activité, qui serait régie par la loi luxembourgeoise datée du 5 Avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute action est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission peut, mais n'a pas à être réservée au détenteur des actions en rapport desquels elle a été payée au moment du remboursement sur décision de l'organe social compétent ou ultérieurement. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) actionnaire(s), sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) actionnaire(s), sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions seront nominatives ou au porteur au gré des actionnaires. Tout actionnaire a le droit d'accorder des sûretés sur ses actions.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.3 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.4 Registre des Actions - Certificats

La Société maintiendra un registre des actions pour les actions nominatives au siège social en conformité avec les dispositions de l'Article 39 de la Loi.

Les actions au porteur (s'il y en a) seront déposées auprès d'un dépositaire luxembourgeois nommé par le conseil d'administration en conformité avec les dispositions de la Loi et de ces Statuts,

Le dépositaire devra maintenir un registre des actions au porteur au Luxembourg en conformité avec les dispositions de l'Article 42 de la Loi.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur comme le détenteur de ces actions.

Sur demande des actionnaires, des certificats établissant l'inscription au registre pourront être délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire dans le cas d'actions au porteur.

Les droits afférents aux actions au porteur pourront seulement être exercés si les actions au porteur ont été dûment déposées auprès du dépositaire choisi et si le registre des actions au porteur contient toutes les informations requises par la Loi.

5.5 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, chaque gérant sera soit un administrateur A ou un administrateur B.

6.2 Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions en conformité avec ces Statuts et l'Article 7.6 ci-dessous et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Pour les besoins de cet Article 6.4, en cas de vacance d'un administrateur A, les administrateurs restants devront choisir le successeur pour pallier à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires dans une liste de personne fournie par le(s) associé(s) détenant plus de 75% du capital social de la Société.

6.5 Le(s) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs service(s) en tant qu'administrateur(s) et remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

6.7 Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité applicables aux administrateurs.

7.2 Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

7.3 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyé par lettre (par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque administrateur exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion

du conseil d'administration. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur à une réunion du conseil à condition (sans préjudice des exigences de quorum), qu'au moins deux (2) administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 7.5.

7.5 L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et si au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion incluant le vote positif d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou par tous administrateurs présents à cette réunion du conseil d'administration.

7.7 Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne pas prendre part aux délibérations ni aux votes sur cette opération, et ce conflit d'intérêt devra être rapporté par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations conclues dans des conditions normales de marché, ni aux opérations courantes réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

7.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autres seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion), ou un administrateur A et un administrateur B de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle du mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) administrateurs ou non, nommer et révoquer des mandataires et employés et déterminer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la Société, la Société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes.

Art. 10. Assemblées des actionnaires.

10.1 Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes ses décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

10.4 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.5 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus deux (2) jours précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

10.7 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

10.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

10.9 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.10 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée générale annuelle.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation le quinzième jour du mois de juin, à 10.00 heures.

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) dans les cas prévus par la loi ou lorsque la loi permet à la Société d'opter pour, et que cette dernière choisit d'opter pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé en lieu et place d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Distributions.

13.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

13.2 Réserve légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société devra être alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.3 Distributions

13.3.1 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

13.3.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer des dividendes.

13.3.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, sous réserves des dispositions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, les actionnaires fondateurs, dûment représentés comme mentionnés ci-dessus, déclarent souscrire l'entière du capital social comme suit

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit in EUR	% des actions du capital
M. Vincenzo ONORATO, prénommé	13.490	13.490	13,49%
Mme Maria Grazia CARMINIO, prénommé	9.110	9.110	9,11%
Onorato Partecipazioni S.R.L. prénommé	77.400	77.400	77,40%
TOTAL	100.000	100.000	100%

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Résolution des actionnaires

Les actionnaires fondateurs, représentés comme mentionnés ci-dessus prennent unanimement les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à 3 et les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Administrateur A:

- M. Vincenzo ONORATO, président directeur général, né le 15 mai 1957, à Naples (Italie), résidant au Largo Augusto 8, Milan 20122 Italie.

Administrateurs B:

- M. Peter VAN OPSTAL, employé privé, né le 12 février 1969, à Zwijndrecht (Pays-Bas), résidant professionnellement au 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg; et

- M. Fabrizio TERNIZIANI, employé privé, né le 31 August 1970, à Rome, Italie, résidant professionnellement au 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

2. La personne suivante est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Co-Ventures S.A. ayant son siège social au 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B48838,

3. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande du/des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s) et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. DUCHENE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 avril 2015. Relation: DAC/2015/7096. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015068582/647.

(150077758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

White Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.927.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 1^{er} avril 2015.

- Ancienne situation associée:

M. Dmitry KOROBKOV, résidant à Zvenigorodskaya 8, Block 1, apart. 110, 121433 Moscou (Russie):

- 9.500 parts sociales traçantes A1
- 9.500 parts sociales traçantes A2
- 9.500 parts sociales traçantes A3
- 9.500 parts sociales traçantes A4
- 9.500 parts sociales traçantes A5
- 9.500 parts sociales traçantes A6
- 9.500 parts sociales traçantes A7
- 9.500 parts sociales traçantes A8
- 9.500 parts sociales traçantes A9
- 9.500 parts sociales traçantes A10
- 9.500 parts sociales traçantes B1
- 9.500 parts sociales traçantes B2
- 9.500 parts sociales traçantes B3
- 9.500 parts sociales traçantes B4
- 9.500 parts sociales traçantes B5
- 9.500 parts sociales traçantes B6
- 9.500 parts sociales traçantes B7
- 9.500 parts sociales traçantes B8
- 9.500 parts sociales traçantes B9
- 9.500 parts sociales traçantes B10

- Nouvelle situation associée:

Elian Trustee (Jersey) Limited, agissant comme Trustee (fiduciaire) de The White Tiger Trust, ayant son siège social à 44 Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG:

- 9.500 parts sociales traçantes A1
- 9.500 parts sociales traçantes A2
- 9.500 parts sociales traçantes A3
- 9.500 parts sociales traçantes A4
- 9.500 parts sociales traçantes A5
- 9.500 parts sociales traçantes A6
- 9.500 parts sociales traçantes A7
- 9.500 parts sociales traçantes A8
- 9.500 parts sociales traçantes A9
- 9.500 parts sociales traçantes A10
- 9.500 parts sociales traçantes B1
- 9.500 parts sociales traçantes B2
- 9.500 parts sociales traçantes B3
- 9.500 parts sociales traçantes B4

9.500 parts sociales traçantes B5
9.500 parts sociales traçantes B6
9.500 parts sociales traçantes B7
9.500 parts sociales traçantes B8
9.500 parts sociales traçantes B9
9.500 parts sociales traçantes B10

Luxembourg, le 5 mai 2015.
Pour avis sincère et conforme
Pour White Star S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015068587/57.

(150077623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 185.672.250,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance signée en date du 24 mars 2015:

- de changer l'adresse du siège social de la Société à partir du 27 avril 2015. La nouvelle adresse est:

31-33 Avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015068589/17.

(150077707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Audacious S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.356.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'adresse des gérants et associés suivants a été transférée au: 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg:

Gérants:

- Séverine Desnos
- Valérie Ingelbrecht

Associés:

- Majestic S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.
Le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015069147/18.

(150078677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.
